

La marque de qualité « CHARTE UNIFA ENGRAIS ORGANO-MINÉRAUX » est attribuée par l'UNIFA, Union des industries de la fertilisation, en fonction des résultats des audits annuels. Ces examens sont réalisés par un organisme indépendant : QUALITÉ-FRANCE SA. Il détermine si les activités et résultats sont conformes aux critères définis dans le référentiel et dans le plan de contrôle de la charte.

CHARTE UNIFA



Retrouvez les fabricants signataires
sur www.unifa.fr - rubrique «Agriculteurs»

Signe de qualité
de vos engrais !

Votre distributeur



unifa
*Bien nourrir les plantes
pour mieux nourrir
les hommes*

UNION DES INDUSTRIES
DE LA FERTILISATION

Le Diamant A - 92909 PARIS LA DEFENSE
Tél. +33 (0)1 46 53 10 30 - Fax +33 (0)1 46 53 10 35
contact@unifa.fr - www.unifa.fr

credits photo: Unifa - K+B - Rfr - AGRICOM-0008

CHARTE UNIFA
ENGRAIS ORGANO-MINÉRAUX

Pourquoi la Charte Unifa Engrais Organo-Minéraux ?



Il existe aujourd'hui une gamme très large de produits pour la fertilisation des sols. Les engrais organo-minéraux associant des matières premières organiques et minérales sont une réponse adaptée aux besoins de la viticulture ainsi qu'aux cultures fruitières et maraîchères.

Pourtant, tous les produits ne présentent pas le même savoir-faire et le même niveau de qualité agronomique et sanitaire.

C'est pourquoi les fabricants d'engrais organo-minéraux, en adhérant à la marque de qualité « CHARTE UNIFA ENGRAIS ORGANO-MINÉRAUX », vous garantissent un haut niveau de qualité et d'innocuité pour leurs produits manufacturés :

- Règles strictes du référentiel établi sur une liste positive de matières premières retenues pour leur intérêt agronomique et biologique,
- Respect des modalités de contrôles renforcés,
- Sites audités par un organisme de contrôle indépendant.

**Vous pouvez ainsi faire
la différence !**

La présente charte propose des critères allant au-delà des réglementations françaises et d'autres pays européens.

- 1** La sélection des fournisseurs est renforcée sur les critères de qualité retenus et l'origine des matières premières de la liste positive.
- 2** La liste positive privilégie les matières premières ayant un intérêt agronomique reconnu et garantissant l'innocuité chimique et biologique des engrais organo-minéraux vis-à-vis de l'homme, la plante et l'environnement.
- 3** Ces matières premières font l'objet de contrôles réguliers par les fabricants pour assurer le plus haut niveau de qualité :

- Teneurs en éléments fertilisants (N total dont N organique, P_2O_5 , K_2O , SO_3 , MgO)
- Teneurs en éléments traces métalliques : sélection de la matière ayant le plus faible taux
- Matière sèche
- Absence d'agents pathogènes (œufs d'helminthes, salmonelles)

Des échantillons des matières premières et des produits finis sont conservés pendant 1 an afin de permettre des vérifications supplémentaires à la demande éventuelle d'un client. Des contrôles périodiques des systèmes de fabrication sont réalisés par un organisme extérieur agréé au moins 1 fois par an.

- 4** Si les matières premières organiques sont compostées, le compost fait l'objet de contrôles supplémentaires :
- Suivi des indicateurs de compostage (E. Coli, Entérocoques)
 - Contrôle de la température

Cela permet de garantir l'hygiénisation du produit du compostage, d'évaluer la maturité du compost et d'optimiser la stabilité du produit final pour une meilleure conservation.